



UNIL | Université de Lausanne

CHAIRE DE DROIT ROMAIN ET DE DROIT
DES POURSUITES ET DES FAILLITES DE LA
FACULTÉ DE DROIT, DES SCIENCES CRIMI-
NELLES ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE



CEDIDAC

CENTRE DU DROIT DE L'ENTREPRISE
(DROIT INDUSTRIEL, DROIT D'AUTEUR,
DROIT COMMERCIAL) DE L'UNIVERSITÉ DE
LAUSANNE

FORMATION CONTINUE

JOURNÉE LAUSANNOISE DE DROIT DES POURSUITES

Mercredi 5 septembre 2018
8h15 - 16h45

UNIL – CHAMBERONNE

BÂTIMENT INTERNEF
AUDITOIRE 263

PROGRAMME

ORGANISATION : PROF. HANSJÖRG PETER - PROF. EDGAR PHILIPPIN

8h15 Accueil des participants et distribution de la documentation

9h00 Introduction et bienvenue

Les contributions d'entretien - les autorités de protection de l'adulte et la LP - l'enfant et la LP

9h15 Introduction générale

Philippe Meier, avocat, professeur à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne, directeur de l'Ecole de Droit

Poursuite pour entretien - Enfant mineur/Enfant majeur - Dettes parentales - Revenus de l'enfant

10h00 Aspects judiciaires

Noémie Helle, juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz

Majeurs sous curatelle - Débiteurs mineurs - Représentation légale - Calcul du minimum vital - Contributions d'entretien

10h45 Pause

11h15 Aspects relatifs à l'exécution forcée

Daniel Romano, préposé à l'Office des poursuites de Lausanne

Le mineur et le minimum vital - Le mineur en qualité de débiteur - Le mineur en qualité de créancier (art. 111 LP, représentation, etc) - La notification à un mineur ou par l'intermédiaire d'un mineur

12h00 Repas

Thèmes particuliers

14h00 La poursuite, une contrainte ? L'usage des moyens de procédure peut-il être un délit pénal ?

Alain Macaluso, avocat, professeur à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne

Commandement de payer - Contrainte - Illicéité - Abus de droit - Proportionnalité - Dénonciation calomnieuse ?

14h45 La découverte d'actifs et/ou de passifs du débiteur à un stade avancé de la procédure de faillite ou après la clôture de celle-ci

Walter Stoffel, professeur à l'Université de Fribourg

Modification de valeur d'actifs - Admission d'actions fondées sur le droit des sociétés (actions en responsabilité contre les organes, actions en restitution d'avantages indus) - Admission d'actions révocatoires - Réinscription de sociétés radiées

15h30 *Pause*

16h00 Développements récents du droit des poursuites et des faillites : législation et jurisprudence

Hansjörg Peter, professeur à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne

16h45 *Clôture*

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Inscription

Le bulletin d'inscription doit être retourné le plus rapidement possible, mais au plus tard dix jours avant la date de la manifestation. L'inscription est nominative et définitive. Une personne bénéficiant d'un tarif préférentiel ne peut se faire remplacer que par une personne bénéficiant elle aussi à titre personnel du même tarif préférentiel. Dans le cas contraire, la différence sera facturée.

2. Confirmation – paiement

Une confirmation sera envoyée avec la facture d'inscription. **Le paiement doit intervenir à réception de la facture.**

3. Emplacement – accès

Les séances auront lieu à l'Université de Lausanne qui peut être rejointe en prenant le métro M1 depuis Lausanne-Flon ou depuis la gare CFF de Renens jusqu'à l'arrêt «UNIL-Chamberonne». Plan d'accès sur <http://planete.unil.ch>

4. Finance d'inscription – annulation

CHF 460.– (CHF 380.– pour les membres du Club du CEDIDAC; CHF 260.- pour les avocats-stagiaires et stagiaires notaires).

Seules les demandes d'annulation **formulées par écrit** seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir 10 jours avant la journée. Dans tous les cas d'annulation, une somme de CHF 80.– sera facturée pour les frais administratifs. Passé ce délai, la finance d'inscription sera intégralement due, même en cas de non-participation.

5. Autres renseignements

Université de Lausanne

Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

Centre du droit de l'entreprise (CEDIDAC)

Quartier Chamberonne - Bâtiment Internef

1015 LAUSANNE

Tél. 021 692 28 50

cedidac@unil.ch

<http://www.unil.ch/cedidac>

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le·la soussigné·e, ayant pris connaissance des conditions générales figurant sur ce programme et les acceptant :

- a) **prendra part** à la « Journée lausannoise de droit des poursuites » du 5 septembre 2018
- OUI (non-membre du Club du CEDIDAC, CHF 460.–/personne)
 - OUI (membre du Club du CEDIDAC, CHF 380.–/personne)
 - Je souhaite un repas végétarien
- b) **s'inscrit comme membre du Club du CEDIDAC** pour bénéficier immédiatement du tarif préférentiel (valable également pour l'achat des publications CEDIDAC)
- membre de soutien (personne morale) contribution: CHF 1'000.–/an au minimum
 - membre ordinaire contribution: CHF 100.–/an
 - membre étudiant ou doctorant contribution: CHF 25.–/an

| | |
|-------------|-----------|
| *Nom | *Prénom |
| <hr/> | |
| *Profession | *Société |
| <hr/> | |
| Rue | Numéro |
| <hr/> | |
| NPA | *Ville |
| <hr/> | |
| E-mail** | Téléphone |
| <hr/> | |

Par l'envoi de mon inscription, **je confirme avoir lu et accepté les conditions de participation** figurant au dos de ce bulletin.

| | |
|-------|-----------|
| Date | Signature |
| <hr/> | |

* ces éléments figureront sur la liste des participants

** sera utilisé pour l'envoi d'annonces et d'informations par le CEDIDAC

Des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être déposées lors de l'inscription au séminaire. Les conférenciers auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.

Inscription sur notre site www.unil.ch/cedidac ou bulletin à retourner, dûment complété, à :

Université de Lausanne
Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
Centre du droit de l'entreprise (CEDIDAC)
Quartier Chamberonne - Bâtiment Internef
1015 LAUSANNE